

**FONDS DE PARTENARIAT POUR LE CARBONE FORESTIER (FCPF)
VINGT-QUATRIÈME RÉUNION DU COMITÉ DES PARTICIPANTS
25-27 septembre 2017
Luang Prabang, RDP lao**

**Résolution PC/24/2017/6
Proposition de préparation à la REDD+ du Gabon**

Où,

1. Le Gabon a soumis à l'Équipe de gestion du FCPF (FMT) une Proposition de préparation à la REDD+ (R-PP) en juillet 2011, qui a été revue par un Panel consultatif technique (TAP) et par la Banque mondiale ;
2. Le CP a examiné la R-PP conformément à la Section 11.1 (b) de la Charte établissant le FCPF (Charte) à sa neuvième réunion et
3. Le CP a reconnu les efforts importants réalisés par le Gabon ainsi que la grande qualité de la R-PP.

Le Comité des Participants,

1. Décide d'attribuer des fonds au Gabon pour lui permettre d'avancer dans sa préparation à la REDD+, sous réserve de la disponibilité du financement dans le Fonds de préparation du FCPF.
2. À cet effet, demande :
 - i. Au Gabon de soumettre à la FMT une version révisée de la R-PP (R-PP révisée), qui réponde aux principaux problèmes soulignés dans le rapport de synthèse rédigé par la FMT et joint en annexe de cette résolution ;
 - ii. À la FMT de vérifier l'exhaustivité de la R-PP révisée, de mettre le rapport sur le site Internet du FCPF et d'avertir le CP de la disponibilité du rapport ;
 - iii. À la Banque mondiale d'aviser le CP et le Gabon lorsqu'un financement suffisant est disponible dans le Fonds de préparation du FCPF (« Avis ») ;
 - iv. À la Banque mondiale, en tant qu'Administrateur fiduciaire du Fonds de préparation (Administrateur) de finaliser son devoir de diligence, en particulier en ce qui concerne les Politiques et les procédures opérationnelles de la Banque mondiale, en étroite coopération avec le Gabon, afin d'accorder une subvention à hauteur de 1,95 millions de dollars, conformément aux Résolutions PC/3/2009/4 et PC/Electronic/2012/1 ;
 - v. À la Banque mondiale et au Gabon de conclure un accord de subvention pour la préparation dans une période de 12 (douze) mois après la date de l'Avis, sauf décision contraire du CP.
 - vi. Au Gabon de prendre en compte lors de sa préparation à la REDD+ les aspects identifiés dans l'évaluation de la R-PP par le TAP, ainsi que ceux soulignés par le CP du FCPF lors de cette réunion et

- vii. Au Gabon de notifier le CP de ses progrès conformément à la Section 6.3 (b) de la Charte et d'assumer ses responsabilités conformément à l'Accord de subvention.

Annexe

Rapport de synthèse rédigé par la FMT

Le CP a noté que le processus de formulation de la R-PP a été positif jusqu'à présent.

Principaux problèmes

Les principaux problèmes que le Gabon doit résoudre avant de conclure un Accord de subvention pour la préparation à la REDD+ avec l'Administrateur du Fonds de préparation sont les suivants :

1. Consolider le plan de suivi et d'évaluation, y compris le calendrier de mise en œuvre.
2. Clarifier dans la R-PP que l'Évaluation stratégique environnementale et sociale (ESES) sera financée par le Gabon et d'autres sources de financement disponibles autres que le FCPF.